|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 8 août 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:****Fax:****E-mail:** | **Circulaire TSB 109**+41 22 730 6805+41 22 730 5853tsbfgai4h@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT‑T;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| **Objet:** | **Création d'un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle au service de la santé (FG-AI4H) et première réunion de ce Groupe, ainsi qu'un atelier sur l'intelligence artificielle au service de la santé: siège de l'Organisation mondiale de la santé, Genève (Suisse), 25-27 septembre 2018** |

Madame, Monsieur,

1 A la suite de l'accord donné par la Commission d'études 16 de l'UIT-T à la réunion qu'elle a tenue à Ljubljana du 9 au 20 juillet 2018, j'ai l'honneur de vous annoncer la création du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle au service de la santé (FG-AI4H), avec M. Thomas Wiegand (Fraunhofer HHI, Allemagne) comme Président et M. Min Dong (CAICT, Chine), M. Ramesh Krishnamurthy (OMS, Suisse) et M. Marcel Salathé (EPFL, Suisse) comme Vice‑Présidents.

2 Le Groupe spécialisé élaborera des rapports et des spécifications techniques sur l'intelligence artificielle (IA) au service de la santé, et notamment sur un cadre de référence, des algorithmes et des formats de données, et travaillera en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'élaboration d'une méthodologie commune relative à la normalisation à utiliser pour l'évaluation et l'analyse comparative des solutions d'intelligence artificielle au service de la santé (AI4H) dans l'intérêt de tous.

3 La participation aux travaux du Groupe FG-AI4H est gratuite et ouverte à tous les acteurs intéressés, tels que des experts en intelligence artificielle et en santé issus de gouvernements, d'organisations internationales et d'établissements universitaires. Les personnes qui souhaitent recevoir les mises à jour et les annonces relatives à ce Groupe sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion du Groupe FG-AI4H. Des précisions sur les modalités d'inscription sont disponibles sur la page d'accueil du Groupe FG-AI4H, à l'adresse: <https://itu.int/go/fgai4h>.

4 Le Groupe spécialisé exercera ses activités conformément aux procédures exposées dans la [Recommandation UIT-T A.7](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.7) et dans le cadre du mandat approuvé reproduit à l'**Annexe 1.**

5 La première réunion du Groupe FG-AI4H se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la santé, à Genève (Suisse), les 26 et 27 septembre 2018. Les objectifs de la première réunion seront les suivants:

– discussion sur l'intelligence artificielle au service de la santé: exigences, cas d'utilisation et données, ensembles de données disponibles, attentes, enjeux, évaluation et validation par rapport à des éléments de référence ouverts, lacunes en matière de recherche et besoins et possibilités de normalisation;

– approbation du domaine de compétence et des objectifs précis du Groupe spécialisé;

– approbation de la structure du Groupe, des résultats attendus, des responsabilités, du calendrier; et

– examen des contributions écrites (voir le § 7 ci-dessous) et début de l'élaboration des résultats.

6 Un **atelier sur l'intelligence artificielle au service de la santé** aura lieu la veille de l'ouverture de la première réunion du Groupe FG-AI4H, le 25 septembre 2018, au même endroit. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse: <https://itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20180925>.

7 Des **contributions écrites sont sollicitées** pour la réunion du Groupe spécialisé, entre autres, sur: 1) l'état des connaissances dans le domaine de l'intelligence artificielle au service de la santé (par exemple termes, définitions, concepts, exigences, lacunes en matière de recherche, méthodes, formats, écosystème des normes, cadres d'évaluation/d'analyse comparative applicables); 2) des cas d'utilisation précis et leur normalisation; 3) la recherche sur l'intelligence artificielle dans le domaine médical et la normalisation de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les dispositifs médicaux et pour les diagnostics médicaux; 4) les principaux problèmes dans le secteur de la santé/les urgences sanitaires et les solutions que l'intelligence artificielle pourrait apporter dans le cadre d'une démarche de normalisation; 5) les données médicales nécessaires pour les tests, l'entraînement et l'évaluation des algorithmes AI4H, compte tenu de diverses dimensions, par exemple la disponibilité, la normalisation, le respect de la sphère privée et la propriété.

8 Les contributions écrites doivent être soumises au secrétariat (tsbfgai4h@itu.int) sous forme électronique. Le [gabarit](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/FG-AI4H-I-template.docx) à utiliser se trouve sur la page d'accueil du Groupe FG-AI4H. **La date limite de soumission est le 19 septembre 2018.**

9 La réunion **commencera à 9 h 30** le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 au siège de l'Organisation mondiale de la santé, Avenue Appia 20, Genève. Des informations pratiques concernant la réunion sont données à l'**Annexe 2**. L'ordre du jour de la réunion sera disponible depuis la page d'accueil du Groupe FG-AI4H avant la réunion. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement. Il sera possible de **participer à distance** à la réunion; des informations détaillées seront publiées sur la page d'accueil du Groupe FG-AI4H.

10 Pour permettre à l'UIT de prévoir la logistique nécessaire, il est demandé aux participants de **s'inscrire par avance en ligne** via la page d'accueil du Groupe FG-AI4H dès que possible, et **au plus tard le 19 septembre 2018**. Le nombre de places est limité et les inscriptions seront traitées **dans l'ordre des demandes**. L'inscription est obligatoire à la fois pour la participation à distance et pour la participation sur place.

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 25 août 2018 | – Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf)) |
| 19 septembre 2018 | – Inscription préalable (en ligne via la [page d'accueil du Groupe FG-AI4H](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h))– Soumission des contributions écrites (par courrier électronique à l'adresse tsbfgai4h@itu.int)  |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| *(signé)*Chaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications  | Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

**ANNEXE 1**

Mandat:
Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle
au service de la santé (FG-AI4H)

# 1 Justification et domaine de compétence

L'intelligence artificielle (IA) est susceptible d'améliorer considérablement la santé numérique en améliorant les diagnostics médicaux et la prise de décisions en matière de traitement grâce aux données numériques. Par exemple, dans la recherche sur le traitement des images médicales, les systèmes d'apprentissage automatique atteignent de plus en plus, voire dépassent parfois, la précision humaine pour certaines tâches de classification ou de détection (par exemple pour les maladies de la peau, le rétinoblastome et la dysgraphie) et peuvent donc servir d'outils de prédépistage.

Des applications et services de santé basés sur l'intelligence artificielle pourraient également être utilisés par les patients pour évaluer des symptômes ou pour décider ou non de contacter un professionnel de la santé. En situation d'urgence, les données collectées par l'utilisateur ainsi qu'un diagnostic médical généré via l'intelligence artificielle peuvent être envoyés par avance à l'hôpital. Dans les régions où l'accès à des soins de santé de qualité est limité, ces outils pourraient grandement aider les médecins, en leur permettant de se concentrer sur les cas critiques. Toutefois, en raison de contraintes commerciales, juridiques, techniques ou autres, ces solutions sont rarement déployées dans la pratique à l'échelle mondiale.

Le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle au service de la santé (FG-AI4H) fait appel à des chercheurs, à des ingénieurs, à des praticiens, à des entrepreneurs et à des décideurs afin de pouvoir exploiter ces solutions dans la pratique.

Un grand nombre des propositions présentées lors de la session sur l'intelligence artificielle et la santé pendant le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social (2018) ont recensé des problèmes courants pour lesquels une structure permettant d'échanger des informations, de collaborer et d'atteindre les objectifs fixés serait utile.

# 2 Buts et objectifs du Groupe FG-AI4H

Le Groupe FG-AI4H poursuivra les objectifs généraux suivants:

1) Servir de plate-forme pour faciliter un dialogue mondial sur l'intelligence artificielle au service de la santé.

2) Collaborer avec l'OMS à l'élaboration de documents d'orientation nationaux appropriés pour créer un environnement stratégique propre à garantir une utilisation sûre et appropriée de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé.

3) Recenser les possibilités de normalisation d'un cadre de référence qui permettra une large utilisation de l'intelligence artificielle au service de la santé.

4) Elaborer un cadre technique et une approche de normalisation pour l'évaluation et la validation des algorithmes d'intelligence artificielle au service de la santé.

5) Mettre au point des éléments de référence ouverts, destinés à devenir des normes internationales, et à servir de guide pour l'évaluation des nouveaux algorithmes d'intelligence artificielle au service de la santé.

6) Etablir, en collaboration avec l'OMS, un cadre d'évaluation à utiliser pour l'évaluation et la validation des algorithmes d'intelligence artificielle au service de la santé.

7) Collaborer avec les parties prenantes pour le suivi et le recueil de commentaires concernant l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle dans le cadre de la prestation de soins de santé, et fournir des informations en retour en vue de l'élaboration de normes internationales améliorées.

8) Produite une documentation transparente en élaborant des rapports et des spécifications qui permettront de procéder à une évaluation externe du cadre de référence et des méthodes relatives à l'intelligence artificielle au service de la santé soumises à une analyse comparative.

# 3 Structure

Le Groupe FG-AI4H peut créer des sous-groupes si nécessaire.

# 4 Tâches spécifiques et résultats

Les tâches du Groupe FG-AI4H et les résultats attendus pourront notamment être les suivants:

– Dresser une liste des organismes de normalisation, forums, consortiums, régulateurs, principaux organismes de recherche, équipes d'ingénierie, professionnels de la santé, entrepreneurs, décideurs en matière de santé numérique et autres entités qui s'occupent d'aspects liés à l'intelligence artificielle, et établir une liaison et des relations avec certains organismes listés.

– Organiser des ateliers et des forums thématiques sur l'intelligence artificielle au service de la santé, afin de rassembler toutes les parties prenantes, et promouvoir les activités du Groupe spécialisé et encourager les membres de l'UIT et les entités non-membres de l'UIT à participer à ses travaux.

– Rassembler des informations sur les initiatives menées dans le domaine de l'intelligence artificielle au service de la santé et recenser les normes existantes, les méthodes relatives à l'intelligence artificielle, les bonnes pratiques et les enjeux liés à l'adoption de l'intelligence artificielle. Examiner les technologies, plates-formes, lignes directrices, normes et applications existantes dans le domaine de l'intelligence artificielle au service de la santé.

– Recenser diverses descriptions de cas d'utilisation de méthodes basées sur l'intelligence artificielle au service de la santé, y compris la description des problèmes. Recenser d'éventuels problèmes de santé pour lesquels on peut utiliser et évaluer des solutions évolutives basées sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique.

– Identifier les données médicales structurées et normalisées nécessaires pour tester les algorithmes d'intelligence artificielle utilisés dans de nouveaux dispositifs médicaux ou pour de nouveaux diagnostics médicaux et collecter des données sanitaires pour les cas d'utilisation recensés.

– Recenser les interfaces et les critères et spécifier le cadre d'évaluation et de validation des solutions basées sur l'intelligence artificielle pour les cas d'utilisation recensés.

– Fournir des analyses comparatives (résultats) propres à un cas d'utilisation concernant les algorithmes proposés d'intelligence artificielle et établir des rapports.

– Rédiger des rapports techniques et des spécifications concernant les cadres d'évaluation pour l'intelligence artificielle au service de la santé, y compris, par exemple, les formats de données, les interfaces, l'architecture et les protocoles. Il est à noter qu'il n'est pas prévu de spécifier les algorithmes proprement dits d'intelligence artificielle au service de la santé dans une Recommandation de l'UIT.

– Rédiger un ou plusieurs rapports sur les activités du Groupe spécialisé, y compris une recommandation sur la marche à suivre pour la normalisation relative à l'intelligence artificielle au service de la santé une fois que le Groupe spécialisé aura achevé ses travaux.

# 5 Relations

Le Groupe spécialisé travaillera en étroite collaboration avec les Commissions d'études concernées de l'UIT (-R, -T et -D), y compris dans le cadre de réunions colocalisées, dans la mesure du possible. Il établira et entretiendra en outre des relations de collaboration en fonction des tâches avec d'autres groupes de l'UIT et avec l'OMS.

Le Groupe FG-AI4H travaillera également en collaboration (en fonction des besoins) avec d'autres groupes et entités concernés, conformément à la Recommandation UIT-T A.7. Ces entités sont les suivantes: gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG), décideurs, organismes de normalisation, forums et consortiums du secteur privé, entreprises, établissements universitaires, instituts de recherche et autres organismes concernés.

# 6 Entité de rattachement

L'entité de rattachement du Groupe FG-AI4H est la **Commission d'études 16 de l'UIT‑T** "Codage, systèmes et applications multimédias".

La Commission d'études 16 dirige les travaux de normalisation de l'UIT sur le codage, les systèmes et les applications multimédias et coordonne les études menées par les différentes commissions d'études de l'UIT-T dans ce domaine.

Elle est également la commission d'études directrice pour les applications multimédias ubiquitaires; l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées; les facteurs humains; les aspects multimédias des communications pour les systèmes de transport intelligents (ITS); la télévision utilisant le protocole Internet (TVIP) et l'affichage numérique; et les aspects multimédias des cyberservices (et notamment la cybersanté).

Le Groupe FG-AI4H s'occupe de plusieurs aspects liés à l'imagerie et à la cybersanté et une collaboration est donc nécessaire entre l'OMS et l'UIT. La CE 16 est toute désignée pour être l'entité de rattachement de ce Groupe spécialisé.

# 7 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 8 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. La liste des participants sera tenue à jour à toutes fins utiles et sera transmise à l'entité de rattachement.

Il est important de mentionner que les participants aux travaux du Groupe spécialisé doivent soumettre des contributions et participer activement.

# 9 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 10 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 11 Réunions

Le Groupe spécialisé tiendra des réunions régulières. La fréquence et le lieu des réunions seront déterminés par l'équipe de direction du Groupe spécialisé. Le calendrier général des réunions sera annoncé après l'approbation du mandat.

Le Groupe spécialisé utilisera les outils de collaboration à distance dans la mesure du possible, et la colocalisation avec des réunions existantes des Commissions d'études de l'UIT est souhaitée.

Les dates des réunions seront annoncées par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

# 12 Contributions techniques

Voir le § 8 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 13 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

# 14 Approbation des résultats

Les résultats doivent être approuvés par consensus.

# 15 Lignes directrices de travail

Les méthodes de travail seront conformes à celles des réunions des Groupes du Rapporteur.

Le Groupe spécialisé communiquera régulièrement à son entité de rattachement les projets de documents finals et autres résultats, afin d'assurer un transfert efficace des résultats et de rationaliser la normalisation future (voir l'Appendice I de la Recommandation UIT-T A.7).

Aucune ligne directrice de travail supplémentaire n'est définie.

# 16 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

17 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par l'intermédiaire d'une Circulaire du TSB adressée à l'ensemble des membres de l'UIT, dans le bulletin d'actualités de l'UIT-T, dans des communiqués de presse et par d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

# 18 Echéances et durée des activités du Groupe spécialisé

La durée du mandat du Groupe spécialisé est de deux ans à compter de la première réunion du Groupe, mais pourra être prorogée le cas échéant sur décision de l'entité de rattachement (voir UIT-T A.7, § 2.2).

# 19 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

**ANNEXE 2**

Première réunion du Groupe FG-AI4H de l'UIT‑T et atelier:
Genève (Suisse), 25-27 septembre 2018

Informations pratiques pour les participants

MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion et l'atelier se dérouleront sans document papier. Des contributions écrites à la réunion du Groupe spécialisé sont souhaitées. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse tsbfgai4h@itu.int au plus tard **le 19 septembre 2018**. Le [gabarit](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/FG-AI4H-I-template.docx) pour les documents se trouve sur la [page d'accueil du Groupe FG-AI4H](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h). Tous les documents de travail et tous les documents finals seront accessibles depuis le [site collaboratif du Groupe FG-AI4H](https://extranet.itu.int/sites/itu-t/focusgroups/ai4h/SitePages/Home.aspx) (un compte UIT gratuit est nécessaire).

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** seront mis à disposition sur le lieu de la réunion.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**:L'inscription préalable pour la participation sur place ou la participation à distance doit se faire via la [page d'accueil du Groupe FG-AI4H](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h), **au plus tard le 19 septembre 2018**.

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS ET VISAS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des participants aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse: <http://itu.int/en/delegates-corner>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux participants aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <http://itu.int/travel/>.

**TRANSPORTS PUBLICS:** L'arrêt de bus OMS (Organisation mondiale de la santé) est desservi par les bus 8, 28 et F, qui passent tous par Nations; les bus 8 et F passent également par la gare de Cornavin (Genève).

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé avant la date de votre arrivée en Suisse auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Pour cette demande, il faut fournir le nom, la fonction, la date de naissance, les informations figurant sur le passeport et la confirmation d'inscription pour tous les requérants. Les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être envoyées au TSB **au moins un mois avant la tenue de la réunion**, avec la mention "**demande de visa**", par courrier électronique (tsbreg@itu.int) ou par télécopie (+41 22 730 5853). Un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_